



Au sujet de la proposition d'Institut national d'excellence en éducation

Miser sur les organismes existants

Mémoire présenté dans le cadre de la
consultation sur un projet d'Institut national
d'excellence en éducation.

Novembre 2017

www.icea.qc.ca

RÉDACTION**Daniel Baril**, Directeur général

© La reproduction de ce document, en tout ou en partie, est encouragée à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN : 978-2-89108-067-5 (version imprimée)

ISBN : 978-2-89108-068-2 (version numérique)

Table des matières

INTRODUCTION	4
MISER SUR DES ORGANISMES EXISTANTS	4
PRENDRE EN COMPTE L'ÉDUCATION DES ADULTES	5
PRÉCONISER UNE CONCEPTION INCLUSIVE DE LA RECHERCHE	6
CONCLUSION	7

INTRODUCTION

À la lecture du document de consultation portant sur la création d'un Institut national d'excellence en éducation, ci-après INEE, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) trouve pertinent de communiquer certaines de nos inquiétudes et de souligner des ambiguïtés dans la proposition. Qui plus est, relativement à la nécessité de créer un nouvel organisme, ni le document de consultation ni la Politique de la réussite éducative¹ n'ont démontré que des besoins en matière de transfert des résultats de la recherche restaient non comblés par les organismes existants ou ne pouvaient l'être par ces derniers. C'est pourquoi, sur le fond, **nous invitons le groupe de travail à privilégier les organismes existants pour remplir les mandats proposés, au lieu de créer un nouvel organisme.**

MISER SUR DES ORGANISMES EXISTANTS

La pertinence de créer ou non un Institut national d'excellence en éducation ne fait pas partie des considérations du document de consultation. Le groupe de travail pilotant la consultation résulte de la décision ministérielle, annoncée dans la Politique de la réussite éducative, d'entreprendre « des démarches en vue de la création d'un institut d'excellence en éducation [...] »². La Politique de la réussite éducative ne faisait pas valoir les raisons justifiant la création d'un nouvel organisme. Non seulement le groupe de travail ne clarifie pas ces raisons, mais les objectifs qu'il assigne à un éventuel INEE sont déjà mis en œuvre par des organismes existants.

Dans son document de consultation, le groupe de travail propose de confier à l'INEE des mandats en matière de synthèse des connaissances, de transferts des résultats de la recherche et de formation et d'accompagnement des intervenants et intervenantes (page 18). Or, il existe déjà des organismes dont la mission ou les activités poursuivent ces grands objectifs. Le document de consultation lui-même réfère à certains de ces organismes (page 17). Aux organismes cités, nous pourrions ajouter notre propre

¹ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017). *Politique de la réussite éducative. Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*. Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10juillet_F_1.pdf

² *Idem.*, page 55.

organisation, qui accorde une place importante dans ses activités au transfert des résultats de la recherche, le site web Alexandrie, dédié au partage de pratiques en FGA³, ainsi que le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF) dont les activités se centrent sur les transferts, comme le démontre son programme Compas qui consiste en un répertoire de la recherche en éducation des adultes⁴.

Autrement dit, le Québec compte déjà sur plusieurs organisations à l'œuvre dans le domaine du transfert des résultats de la recherche. Certains de ces organismes ont connu une réduction de leur financement public, alors que d'autres, comme le Conseil supérieur de l'éducation, voient leur existence remise en question. Dans ce contexte, **il ne nous semble pas justifié de créer un nouvel organisme en la matière. Il conviendrait plutôt de miser sur les organismes existants, en reconnaissant leur mandat, les renforçant et en leur fournissant les ressources financières leur permettant de déployer largement leur action.**

PRENDRE EN COMPTE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Sous plusieurs angles, l'éducation des adultes est distincte de l'éducation initiale des jeunes. Cette distinction repose en grande partie sur les particularités des projets éducatifs des adultes et de leurs conditions de vie ainsi que sur la spécificité de l'andragogie. Pour cette raison, la prise en compte de l'éducation des adultes entraîne des exigences particulières.

Le document de consultation n'est pas muet sur l'éducation des adultes. Des références à l'éducation des adultes s'y trouvent, notamment, dans le portrait dressé de l'éducation (fréquentation, établissements). Le document fait même état du fait que les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle⁵ ont connu la plus forte croissance de fréquentation, au cours de la dernière décennie (p. 8). Toutefois, au-delà de ces éléments de portrait, l'éducation des adultes semble absente des considérations du document. L'évocation de la cible de diplomation et de qualification chez les moins de 20 ans, provenant de la Politique de la réussite éducative (p. 4), constitue déjà une balise restreignant le point de vue. Elle fait craindre que les

³ <http://www.carrefourfga.ca/alexandrie-fga/>

⁴ <http://cdeacf.ca/compas>

⁵ Rappelons que les personnes âgées de 20 ans et plus composent 80 % des personnes inscrites à la formation professionnelle.

pratiques et la recherche portant sur les personnes de plus de 20 ans ne figureront peut-être pas dans le champ d'action d'un possible INEÉ.

Les propositions du groupe de travail, en matière de synthèse des connaissances, de transferts des résultats de la recherche et de formation et d'accompagnement des intervenants et intervenantes, devront s'intéresser à l'ensemble des étudiants et étudiantes, jeunes et adultes. En ce sens, **la recherche portant sur les populations étudiantes de plus de 20 ans à la formation générale des adultes devra être incluse dans les mandats de transferts élaborés par le groupe de travail.**

PRÉCONISER UNE CONCEPTION INCLUSIVE DE LA RECHERCHE

Un aspect des propos soumis à la consultation a suscité notre étonnement. Il s'agit de la conception proposée de la recherche. Une certaine ambiguïté se dégage du document de consultation, concernant la recherche. Alors que des passages semblent adopter une conception large de la recherche, d'autres font valoir une conception restrictive, dévalorisant, au passage, des méthodologies de recherche fréquentes en éducation des adultes. Ainsi, la définition proposée de la recherche a une portée inclusive :

« La recherche scientifique se définit comme l'ensemble des actions que l'on entreprend en vue de produire et de développer des connaissances que l'on qualifiera de scientifiques. Selon les secteurs disciplinaires et les formes de recherche, différentes normes et règles encadrent la pratique scientifique » (page 13).

Or, le document embrouille sa conception de la recherche en soumettant l'idée d'une hiérarchisation des méthodologies de recherche, selon un spectre de niveaux de scientificité (Tableau 9 du document de consultation). Selon l'échelle proposée, des recherches posséderaient de *faibles niveaux de preuve scientifique*, alors que d'autres démontreraient des *preuves scientifiques établies*. En filigrane à cette hiérarchisation, on reconnaît le débat entre la recherche quantitative et qualitative. On semble oublier que toute méthodologie, qu'elle soit quantitative ou qualitative, renforce sa scientificité en intégrant des contrôles pour contrecarrer de possibles biais ou sources d'invalidité.

Nous laissons aux experts et expertes de la recherche de juger de la valeur et de la validité de l'échelle proposée. Pour notre part, nous nous questionnons sur l'intention d'une telle hiérarchisation des recherches. Le document est silencieux sur la raison d'inclure ce type d'échelle dans ses propositions. Au final, il semble privilégier un certain type de recherche. Si tel est le cas, nous craignons que les propositions du groupe de

travail ouvrent la porte à la sélection de recherches employant des méthodologies dont on juge qu'elles ont un plus haut niveau de scientificité.

Le point de vue du groupe de travail, concernant la recherche, pourrait avoir pour effet de disqualifier une vaste gamme de travaux en éducation des adultes employant des recherches de type qualitatif. Par exemple, les études longitudinales et les études de cas, souvent fondées sur les entrevues dirigées ou semi-dirigées qui sont fréquentes en éducation des adultes. En outre, au-delà de leur fréquence, elles sont des approches adaptées aux objectifs de recherche poursuivis.

CONCLUSION

Rien dans le document de consultation ne justifie de créer un nouvel organisme. Au contraire, les objectifs proposés à l'intention d'un nouvel organisme sont déjà poursuivis par des organismes existants. Il serait préférable que le groupe de travail privilégie le renforcement des organismes existants pour répondre aux objectifs qu'il propose. Par ailleurs, la réflexion du groupe de travail sur le transfert des résultats de la recherche devra prendre en compte les spécificités de l'éducation des adultes et reposer sur une approche inclusive de la recherche.

En conclusion, nous proposons au groupe de travail de substituer, au terme *excellence*, celui de *qualité*. Le terme *d'excellence* est chargé, sur le plan idéologique. L'emprunter implique de le définir le plus précisément possible et d'opérationnaliser la définition proposée. En fin de compte, nous considérons qu'il conviendrait plutôt de rejeter ce terme, pour lui préférer celui de *qualité* qui bénéficie d'écrits scientifiques le définissant et qui est employé, sur la scène internationale, par des organisations comme l'UNESCO qui en détaille les critères.